7.8. Type de freins :

7.8.1. Frein de service

7.8.1.1. Essieu 1 : Disques

7.8.1.2. Essieu 2 : Disques

7.8.2. Frein de secours : Disques

7.8.3. Frein de stationnement : Disques

7.9. Dispositif ralentisseur :

7.9.1.

7.9.2. Dispositif ralentisseur additionnel permettant de bénéficier de la majoration des poids prévue au nota du chapitre 2 :
Sur demande : Ralentisseur hydraulique

7.9.3. Dispositif ralentisseur permettant de satisfaire à l'essai du type II bis :
Frein moteur par volets dans collecteurs d'échappement et clapets d'échappement incorporés à la culasse

7.10.

8. CARROSSERIE

8.1. Carrosserie : CAR (Classe 2)

8.1.1. Les véhicules peuvent recevoir (en fonction de l'équipement) les options suivantes :

- Coupe batterie
- Double-vitrage
- Chauffage autonome
- Climatisation
- Trappes de toit en verre
- Trottoir amovible
- Rack à bagages
- Aménagement pour l'accès aux personnes à mobilité réduite et aux utilisateurs de fauteuil roulant, conformément à l'annexe 7 de la directive 2001/85/C.E.

Soutes à bagages : 6 m³ (porte simple médiane)
5,7 m³ (porte double médiane)

8.2. Matériaux constituant la carrosserie : Caisse monocoque, construction autoportante, treillis en profilés d'acier à section rectangulaire assemblé par soudures électriques, recouvert de tôles d'acier soudées électriquement

8.2.1. Protection contre l'incendie : Oui, plus alarme incendie dans le compartiment moteur, dans le compartiment chauffage autonome et dans les soutes à bagages

8.3. Nombre de places assises :

TABLEAU DES AMENAGEMENTS TYPES						
Nombre de places assises (1) (y compris le conducteur)		Nombre de places debout (2)		Poids à vide maximum en ordre de marche (3) (en Kg)		
Maximum	**Minimum**	**Maximum**	**Minimum**	**Essieu 1**	**Essieu 2**	**Total**
60	46	24	5	4.400	7.600	12.000

(1) Y compris les deux places pour personnes à mobilité réduite
(2) Le nombre de places debout sera limité à la moitié des places assises
(3) Les poids à vide en ordre de marche diminuent en fonction, du choix des options et des implantations de sièges

8.4. Sièges :

8.4.1. Nombre total correspondant aux aménagements décrits au point 8.3. :

NOMBRE DE SIEGES ET BANQUETTES					
Siège 1 place		Banquettes 2 places		Banquette arrière 5 places	
Minimum	**Maximum**	**Minimum**	**Maximum**	**Minimum**	**Maximum**
1	1	20	27	1	1

8.4.2. Les sièges peuvent avoir les options suivantes :
Sièges basculants avec verrouillage, sièges avec assises relevables.

8.5. Nombre de portes :

8.5.1. Latérales :
Avant gauche : Néant
Avant droite : 1 porte simple (1 vantail) de service, louvoyante à commande électropneumatique
Médiane : 1 porte simple (1 vantail ou 2 vantaux) de service, louvoyante à commande électropneumatique

Ces portes sont équipées de commande de sécurité intérieure et extérieure.

8.5.2. Arrière : sans objet

8.5.3. Fermetures : verrouillage à clés de l'extérieur, avec déverrouillage intérieur.

8.6. Emplacement et mode d'ouverture des vitres et issues de secours :

8.6.1. Emplacement :
Côté gauche : 6 baies latérales dont 2 en issue de secours, comptant double
Côté droit : 5 baies latérales dont 2 en issue de secours, comptant double
Face arrière : 1 lunette considérée comme issue de secours
Pavillon : 2 trappes d'évacuation des passagers (faisant office d'évacuation des fumées)

Les baies latérales peuvent être pleines ou bien de type coulissante.

8.6.2. Mode d'ouverture :

8.6.2.1. Vitres : Marteaux-pics, placés à proximité de chaque vitre issue de secours.

8.6.2.2. Trappe de toit : par éjection ou marteaux pics placés sur chaque trappe de verre

8.7. Nature des matériaux utilisés pour les vitrages :

8.7.1. Pare-brise : verre feuilleté
8.7.2. Vitres latérales : verre trempé
8.7.3. Lunette arrière : verre trempé
8.7.4.Pavillon : verre trempé (avec l'option trappe de toit en verre)

8.8. Equipement des places assises en ceintures de sécurité :

VEHICULE LIVRE AMENAGE

8.8.1. Places avant :

8.8.1.1. Siège conducteur : 1 ceinture 3 points à enrouleur, sur siège type :
- ISRI (6860/875 NTS) ou GRAMMER (MSG 90.5 PG et MSG 90.6 PG), avec les points d'ancrages sur le siège

8.8.1.2. Siège convoyeur : Néant

8.8.2. Places arrière :

8.8.2.1. Sièges passagers : Ceintures 2 points à enrouleur, sur siège EvoBus type Nuels Eco ou MS (ancrages sièges sur rails) avec les points d'ancrages sur chaque siège

VEHICULE LIVRE NON AMENAGE

Le véhicule est livré sans aucun moyen de fixation pour les sièges passagers.

8.9.

8.10.

8.11.